DLP 30-7-79154355


# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX



62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46



ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET - N° du papier de presse 529 AD.


20

BULLETIN N° 22 - 27 Juillet 1979 — Abonnement annuel : 60 F

## GRANDE CULTURE

### Pucerons sur maïs

A la suite de fortes pullulations de pucerons observées depuis juin, nous avons conseillé de surveiller les maïs à l'apparition des fleurs femelles (soies), de manière à éventuellement intervenir si ces organes se trouvaient colonisés.

Jusqu'à présent il n'a pas été remarqué de cas sérieux qui pourraient alors amener l'avortement des fleurs femelles.

Par contre la sécheresse persistante (souvent depuis le 1er juin, il n'a pas été enregistré la moitié des précipitations normales) met maintenant de nombreuses cultures dans une situation telle qu'elles risquent de souffrir des pullulations à un stade très délicat : celui de la floraison.

Dans la mesure où une évolution climatique n'intervient pas dans les prochains jours (période pluvieuse amenant 25-30 mm d'eau) il y aura intérêt à intervenir sur tous les maïs se trouvant sérieusement envahis par les pucerons et placés en mauvaises conditions d'alimentation hydrique. Les maïs de limons profonds, de vallée ou encore irrigués ne sont donc pas justiciables d'une intervention. Il en est de même pour ceux ayant pu bénéficier de précipitations orageuses importantes dans la période du 10-15 juillet. Indépendamment de leur meilleur état végétatif, il apparaît que le parasitisme dû aux entomophtorales y est plus important.

Ce traitement doit être considéré comme une intervention exceptionnelle et seulement destiné à soulager momentanément les cultures. En effet des recontaminations sont probables, compte tenu des migrants pouvant encore venir des céréales. A noter d'ailleurs que des cultures ayant été traitées inconsidérément il y a 10-15 jours sont pratiquement réenvahies et justiciables d'une nouvelle intervention.

Au même titre que les autres cultures de céréales, il ne doit pas être fait usage sur maïs de produits présumés dangereux pour les abeilles pendant la période de production de miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte.

Utiliser l'un des produits recommandés pour les pucerons de l'épi du blé en majorant les doses de 50 %. Donner la préférence aux produits à base de pirimicarbe ou de bromophos qui paraissent les plus performants.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.

P276